



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Doubs  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

Division des Personnels enseignants  
du 1<sup>o</sup> degré  
Gestion collective

Dossier suivi par :  
Andrée BESSON

Téléphone :  
03.81.65.48.50  
Fax : 03.81.65.48.92

mel : [ce.dpe1.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.dpe1.dsden25@ac-besancon.fr) ou  
[andree.besson@ac-besancon.fr](mailto:andree.besson@ac-besancon.fr)

26 Avenue de l'Observatoire  
25030 BESANÇON CEDEX

Besançon, le 07 janvier 2013

La Directrice Académique  
des services de l'éducation nationale  
Directrice des services départementaux de  
l'éducation nationale du Doubs

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des  
écoles  
et instituteurs(trices)

**OBJET** : Demande de mise en disponibilité sans traitement pour la rentrée scolaire  
2013/2014

Demande de réintégration après disponibilité pour la rentrée scolaire  
2013/2014

**REF** : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires  
relatives à la fonction publique de l'état  
Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de  
certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à  
l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

J'attire votre attention sur les dispositions ci-dessus référencées, relatives à la  
mise en disponibilité.

Les demandes de mise en disponibilité et de réintégration après disponibilité pour la  
prochaine rentrée scolaire seront adressées, en un exemplaire (notice jointe  
accompagnée des pièces justificatives) à la DPE 1, par la voie hiérarchique, pour le

**Jeudi 28 février 2013**, délais de rigueur.

(cachet de la poste faisant foi)

Le strict respect de ce délai permettra à mes services de porter vacants au mouvement  
les postes ainsi libérés.

Dans le souci du bon fonctionnement du service « enseignement », les  
disponibilités ne pourront être accordées que du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Sous réserve des nécessités de service, les postes des enseignants, affectés à  
titre définitif et bénéficiant d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de huit  
ans, peuvent être réservés deux ans sur demande écrite des intéressés.

Enfin, je vous invite à vous référer au tableau récapitulatif figurant au dos de la  
notice pour établir votre demande.

La Directrice académique,

signé

Elisabeth BISOT

## **DISPONIBILITE**

### **Références :**

Loi n°84.16 du 11.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état (article 51)

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition , à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

Titre V (articles 42 à 49)

<b>CAS DE DISPONIBILITE (Décret de 1985)</b>				
	<b>Articles</b>	<b>Alin.</b>	<b>Motifs et conditions</b>	<b>Durée</b>
<b>DISPONIBILITE</b>	44	a	Etudes, recherches d'intérêt général	- ne peut excéder 3 années, - est renouvelable une fois pour une durée égale *
	44	b	Convenances personnelles	- ne peut excéder 3 années, - est renouvelable mais ne peut être supérieure à 10 années pour l'ensemble de la carrière*
	46		Créer, reprendre une entreprise (L. 351.24 du Code du travail)	- deux années
<b>A</b>				
<b>LA</b>	47	1°	Elever un enfant de moins de 8 ans ou donner des soins à un enfant, conjoint, partenaire (PACS) ou ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	- disponibilité accordée de droit - ne peut excéder 3 ans - peut-être renouvelée si les conditions requises sont réunies.
<b>DEMANDE</b>	47	2°	Suivre son conjoint ou son partenaire (PACS) lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice du fonctionnaire.	- disponibilité accordée de droit - ne peut excéder 3 ans - peut-être renouvelée si les conditions requises sont réunies.

\* sous réserve des nécessités du service

ACADEMIE DE BESANCON  
DSDEN DU DOUBS  
26 avenue de l'observatoire  
25030 BESANCON CEDEX  
Division des Personnels enseignants du 1° degré

**DISPONIBILITE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2013-2014**

Affaire suivie par Andrée BESSON

**A retourner à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs  
Pour le 28 FEVRIER 2013, délai de rigueur**

NOM : Nom de famille :	Prénom :
Adresse Personnelle :	Téléphone : E-mail :
Affectation actuelle :	Circonscription :

Je soussigné(e), (NOM, Prénom).....

sollicite à compter de la prochaine rentrée scolaire,  
(cocher la case correspondance)

- **MA REINTEGRATION SUITE A MA MISE EN DISPONIBILITE**
- **MA MISE EN DISPONIBILITE** pour le motif suivant :   
(cocher une des cases suivantes), cf. droits rappelés au verso
  - **pour suivre le conjoint ou le partenaire**   
(joindre un certificat délivré par l'employeur du conjoint ainsi qu'une photocopie du livret de famille ou du PACS)
  - **pour élever un enfant de moins de 8 ans**   
(joindre une photocopie du livret de famille)
  - **pour donner des soins à un enfant, au conjoint, au partenaire ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.**   
(joindre un certificat médical précisant s'il s'agit d'un handicap, d'une maladie grave ou d'un accident, ainsi qu'une photocopie du livret de famille ou du PACS)
  - **pour convenances personnelles**   
(exposer les motifs dans le cadre observations)
  - **pour études ou recherche :**   
joindre les diplômes obtenus l'année précédente ;  
adresser pour le 1er novembre 2013 une pièce justificative (inscription université, .... en l'absence de cette pièce et sans rappel, la disponibilité sera décomptée au titre des convenances personnelles)
  - **pour créer ou reprendre une entreprise :**   
(joindre tout justificatif en votre possession)

Observations :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature (**obligatoire**) Intéressé,

Avis de la Directrice académique,

Date,

signature,

E. BISOT

Demande Accordée   
Demande Refusée